



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

Impôt sur le revenu : qui est imposable ?

Vérfié le 01 janvier 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le lieu de votre domicile fiscal et la composition de votre foyer fiscal permettent de déterminer votre imposition sur le revenu.

Domicile fiscal situé en France

Si vous êtes **domicilié en France** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F62>), vous êtes imposable sur l'ensemble de vos revenus. L'imposition concerne tous vos revenus, qu'ils soient de source française ou étrangère, sous réserve des conventions internationales conclues par la France.

L'imposition s'applique à l'ensemble des revenus de votre **foyer fiscal** (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R1046>). Cela signifie que les revenus et les charges de tous les membres de votre foyer fiscal sont pris en compte pour établir une imposition unique à votre nom.

➔ **A savoir** : si vous êtes né(e) entre 1999 et 2001, vous devez remplir personnellement une déclaration de revenus. Toutefois, **vous pouvez renoncer à être imposé personnellement** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F369>) et demander à être rattaché au foyer fiscal de vos parents.

Domicile fiscal situé à l'étranger

Si vous avez votre **domicile fiscal** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F62>) à l'étranger, vous êtes imposable si vous disposez de **revenus de source française** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31442>).

Toutefois, l'imposition des personnes ayant leur domicile fiscal à l'étranger ne s'applique que sous réserve des conventions internationales conclues par la France.

L'imposition s'applique à l'ensemble des revenus de votre **foyer fiscal** (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R1046>). Cela signifie que les revenus et les charges de tous les membres de votre foyer fiscal sont pris en compte pour établir une imposition unique à votre nom.

Textes de référence

- Code général des impôts : articles 4A à 8 quinquies [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006179569&cidTexte=LEGITEXT000006069577) (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006179569&cidTexte=LEGITEXT000006069577>)
Personnes imposables
- Code général des impôts : articles 10 à 11 [↗](http://legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006179570&cidTexte=LEGITEXT000006069577) (<http://legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006179570&cidTexte=LEGITEXT000006069577>)
Lieu d'imposition
- Bofip-Impôts n°BOI-HR-CHAMP-10 relatif aux personnes imposables et domicile fiscal [↗](http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/1911-PGP.html) (<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/1911-PGP.html>)
- Bofip-Impôts n°BOI-HR-CHAMP-30 relatif aux personnes exonérées de l'impôt sur le revenu [↗](http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/1931-PGP.html) (<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/1931-PGP.html>)
- Bofip-Impôts n°BOI-ANX-000306 relatif à la liste des conventions fiscales conclues par la France [↗](http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/2509-PGP.html) (<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/2509-PGP.html>)

Services en ligne et formulaires

- Impôts : accéder à votre espace Particulier (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R3120>)
Téléservice
- Déclaration 2020 en ligne des revenus de 2019 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1280>)
Téléservice
- Déclaration 2020 des revenus de 2019 (papier) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1281>)
Formulaire
- Simulateur de calcul pour 2021 : impôt sur les revenus de 2020 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2740>)
Simulateur
- Déclaration "Exit tax" (suivi allégé de l'imposition) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R55335>)
Formulaire

Pour en savoir plus

- Brochure pratique 2020 - Déclaration des revenus de 2019 [↗](https://www.impots.gouv.fr/portail/www2/fichiers/documentation/brochure/ir_2020/accueil.htm) (https://www.impots.gouv.fr/portail/www2/fichiers/documentation/brochure/ir_2020/accueil.htm)
Ministère chargé des finances
- Impôt sur le revenu : dépliants d'information [↗](https://www.impots.gouv.fr/portail/node/11603) (<https://www.impots.gouv.fr/portail/node/11603>)
Ministère chargé des finances

